

Département
Pas-de-Calais

Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

Arrondissement
Calais

mairiemuncqnieurlet@wanadoo.fr

Canton de Marck

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

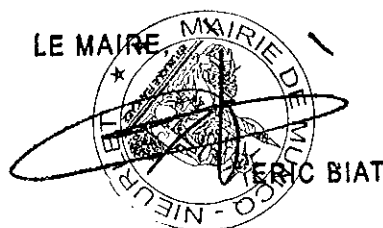
**VENDREDI 9 JUIN 2023 (1) à 18 h 30,
SALLE COMMUNALE**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Désignation des délégués sénatoriaux et leurs suppléants à l'élection des sénateurs du 24 Septembre prochain
- Délibération pour approbation des nouveaux statuts de la CCRA
- Délibération sur le projet de « Réserve de biosphère du Marais Audomarois - Aa - Hem - Flandre »
- Délibération pour confirmation du transfert Salle des mariages auprès du Greffe du Tribunal
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 5 Juin 2023.

Le Maire,
Eric BIAT.



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)